

Ce modèle-type constitue l'annexe 1 de l'instruction AMF n°2006-07 relatives aux offres publiques d'acquisition

---

Raison sociale :

Siège social :

Lorsque la société choisit l'Autorité des marchés financiers comme autorité compétente pour le contrôle de toute offre publique elle adresse à l'AMF la déclaration suivante qui comporte la signature de ses représentants légaux :

*« La société [raison sociale] dont le siège est situé à [Pays] et dont les titres sont admis aux négociations sur [indiquer toutes les places de cotation] depuis le [date de première admission aux négociations sur un marché réglementé] déclare choisir l'Autorité des marchés financiers en application de l'article 4 de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition.*

*En conséquence les dispositions du titre III du livre II du règlement général de l'AMF sont applicables à toute offre dont la société [...] pourrait faire l'objet. »*

Le choix de l'Autorité des marchés financiers comme autorité compétente pour le contrôle des offres est irréversible sauf si les actions de la société [...] viennent à être admises aux négociations sur un marché réglementé de l'État membre de la Communauté européenne ou partie à l'Espace économique européen dans lequel la société a son siège statutaire ou lorsque les actions de la société ne sont plus admises aux négociations sur un marché réglementé français. Dans ces cas, la société adresse à l'AMF la déclaration suivante :

*« La société [raison sociale] dont le siège est situé à [Pays] et dont les titres sont admis aux négociations sur [indiquer toutes les places de cotation] depuis le [date de première admission aux négociations sur un marché réglementé] ne sera plus soumise au contrôle de l'Autorité des marchés financiers pour le contrôle des offres publiques dont elle pourrait faire l'objet en raison :*

- que les actions de la société [...] ont été radiées de l'Eurolist Paris ; OU
- que les actions de la société [...] ont été admises aux négociations sur un marché réglementé situé à [Pays du siège de la société] le [Date d'admission] ».